



**Sainte-Brigide-
d'Iberville**

Des gens de coeur et de terre

**Règlement 2022-358-14
amendant le règlement numéro 2006-358 relatif au zonage afin de modifier les usages et les
normes de la zone Ra-10 et les normes relatives aux garages**

**AVIS PUBLIC
Consultation publique**

**Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement
d'amendement au règlement relatif au zonage n° 2006-358.**

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 6 juin 2022, le Conseil municipal a adopté un projet de règlement, intitulé « Règlement numéro 2022-358-14 amendant le règlement numéro 2006-358 relatif au zonage afin de modifier les usages et les normes de la zone Ra-10 et les normes relatives aux garages ».

La zone Ra-10 est située entre le rang de la Rivière Est et la montée des Écossais (secteur de la rue des Frênes) dans le rang de la Rivière Est débutant après la propriété située au 637 jusqu'au 677 inclusivement.

Le projet de règlement 2022-358-14 a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- D'autoriser, dans la zone Ra-10, les usages spécifiques de travail du bois, entreposage et soudures légères pour le 677, rang de la Rivière Est (lot 4 390 867), dans le bâtiment existant.
- De modifier l'article 3.1 Terminologie en remplaçant la définition des mots *Garage privé attenant* et *Garage privé intégré* par la définition des mots *Garage privé attenant (intégré)*
- De modifier le paragraphe h) et i) du 1^{er} alinéa de l'article 6.3 Généralités de la sous-section 1 concernant les Dispositions générales applicables aux constructions accessoires en ajoutant le texte comme suit :
 - h) La superficie des garages privés attenants (intégrés) est exclue de la superficie totale.
 - i) Les garages privés attenants (intégrés) ne sont pas comptabilisés.

L'ensemble du territoire de la Municipalité est touché par les modifications aux articles 3.1 et 6.3 concernant les garages.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le

lundi 4 juillet 2022, à 19 h 45

à la salle du Conseil municipal située au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible au bureau municipal ainsi que sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-brigide.qc.ca.

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville, le 14 juin 2022.

Christianne Pouliot
Directrice générale et greffière-trésorière